MAIRIE

CLARAFOND - ARCINE

74270

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU
03 NOVEMBRE 2016 – 20 Heures

PRESENTS : LAGRIFFOUL Jean Marc, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, BRIQUET Christophe, SOGNO-LINA Eric, PINGET Olivier, SALMON Nathalie, MATILE Alain, FAVRE Muriel, MANDOT Jean-Marc

EXCUSES : Mme BORDON Celsa
M. BOUËDEC Hervé qui arrivera en cours de réunion.

ABSENT : M. COULON David

Secrétaire de séance : Nathalie SALMON
Date de la convocation : 27/10/2016
Heure d'ouverture de la séance : 20 H 10

Heure de clôture de la séance : 22 H 15

1°) - APPROBATION COMPTE-RENDU DU 17/10/2016

Ce compte-rendu est adopté par l'ensemble du Conseil à l'exception de Jean-Marc MANDOT qui s'abstient en raison de son absence à cette réunion.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour et à la demande du Maire le Conseil donne son accord pour ajouter deux sujets ne figurant pas dans la convocation :

- Convention avec l'Etat concernant les autorisations d'urbanisme
- Dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (S.M.D.E.A)

A – CONVENTION AVEC L'ETAT CONCERNANT LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Actuellement les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir déposées sur la commune sont instruites par les services de la D.D.T (Direction Départementale des Territoires).

A la création de la Communauté de Communes Usses et Rhône (1er janvier 2017), et en application des dispositions de la loi ALUR, la commune ne pourra plus bénéficier de cet accompagnement gratuit car elle fera partie d'une communauté de plus de 10 000 habitants. Un service commun pour l'instruction de ces demandes sera créé à l'échelle des 26 communes de la future communauté. Ce service n'entrera en fonction qu'au 1er octobre 2017 et son coût de fonctionnement sera refacturé à chaque commune.

Pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2017 il est possible de bénéficier d'une convention de transition avec les services de l'Etat pour continuer à bénéficier de cet accompagnement.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de transition avec les services de l'Etat d'une durée de neuf mois.

B - DISSOLUTION S.M.D.E.A

Différents gros travaux sur le réseau d'eau potable ont été réalisés entre les années 2002 et 2007 : reprise du captage du chef-lieu et construction d'un réservoir à Fruitière – Renforcement du réseau de Beauchâtel – Renforcement réseau Bange et Arcine. Pour le financement de ces travaux, des conventions avaient été signées avec le S.M.D.E.A : une part sous forme de subvention et une part sous forme d'emprunts remboursés annuellement au syndicat par la commune.

Suite à un audit engagé par le Département de la Haute-Savoie, le comité du S.M.D.E.A a décidé sa dissolution au 1er janvier 2017. Chaque commune doit donc reprendre les emprunts la concernant à cette date, soit un montant de 165 916.05 € pour Clarafond-Arcine.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- Prend acte la dissolution du S.M.D.E.A au 1er janvier 2017
- Accepte de reprendre la fraction de la dette qui lui incombe auprès de chaque organisme bancaire concerné,
- Donne mandat au Maire pour signer tous les actes relatifs à cette reprise de la dette.

2°) – PROJET D'AMENAGEMENT DU PRESBYTERE

Après avoir obtenu l'accord du conseil pour la réhabilitation du presbytère en logements (2 à 3 logements) Sylvie TARAGON l'invite à se positionner sur la question suivante :

Etes-vous pour ou contre une nouvelle construction sur le terrain à l'arrière du bâtiment actuel ?

POUR : 2 voix (Sylvie TARAGON – Olivier PINGET)
ABSTENTION : 2 (Jean-Marc MANDOT – Eric SOGNO-LINA)
CONTRE : 6 voix

Puis le Conseil est appelé à se prononcer sur le projet de construction d'une mini MAM (Maison des Assistantes Maternelles) :

Etes-vous pour ou contre la construction d'une mini MAM à la place du « préau » actuel ?

CONTRE : 1 voix (Nathalie SALMON)
ABSTENTION : 1 (Olivier PINGET)
POUR : 8

L'étude de ce projet, tenant compte des décisions ci-dessus, sera poursuivie par la « Commission presbytère » afin d'établir un plan de financement.

Hervé BOUËDEC rejoint la séance

3°) – REGLEMENT LOCATIONS SALLES DES FETES

Anne-Laure GUILLET demande à Nathalie SALMON de faire part au conseil du résultat de ses différentes recherches concernant les possibilités légales d'instaurer un dépôt de garantie pour tapage nocturne.

Nathalie SALMON indique que le tapage nocturne et les nuisances sonores sont considérés, selon le code pénal, comme des infractions et peuvent faire l'objet d'amendes. On n'est pas censé substituer un texte de loi par autre chose. De plus, un dépôt de garantie est une sécurité au cas où des dégâts seraient occasionnés au bien loué. Le mettre en place pour tapage nocturne représenterait, selon elle, une double peine (amende + dépôt de garantie).

Anne-Laure GUILLET remercie Nathalie SALMON pour ces renseignements. Elle propose au conseil de modifier le règlement actuel en substituant le terme « caution » par dépôt de garantie et ajouter une mention concernant le tapage nocturne réprimandé par le Code pénal.

Le Conseil, après discussion, à l'unanimité, approuve la modification du règlement qui sera transmis en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

4°) – QUESTIONS DIVERSES

- ***Collecte Croix-Rouge***

Une campagne de sensibilisation sera entreprise auprès des habitants sur une durée de 3 jours durant la période du 5 au 21 décembre 2016, entre 12h et 20h du lundi au vendredi et de 12h à 18 h le samedi. Une équipe de la Croix-Rouge ira à la rencontre des personnes à leur domicile. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

- ***Fermetures de routes***

Pour permettre les travaux de raccordement de la future station d'épuration, la route d'Arcine à Bange est interdite à la circulation jusqu'au 16 novembre. Une déviation a été mise place par la route de Fruitière. Cette route est ré-ouverte les week-ends.

En raison de travaux de goudronnage sur Chevrier la R.D 908 A sera barrée les 7, 8 et 9 novembre prochains à hauteur du hameau d'Entremont.

Un appartement à l'étage de l'ancienne mairie de Clarafond a été libéré mais Eric SOGNO-LINA précise qu'il ne peut être loué sans d'importants travaux. Aussi il pense qu'il serait judicieux de réfléchir au devenir de ce bâtiment.

Hervé BOUËDEC informe le conseil avoir participé à une réunion du groupe de travail environnement/agriculture dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal. Une présentation sera faite devant chaque conseil municipal courant décembre.

La secrétaire de séance,

Nathalie SALMON

Le Maire,

Jean Marc LAGRIFFOUL

MAIRIE de CLARAFOND-ARCINE ★ 74270 ★